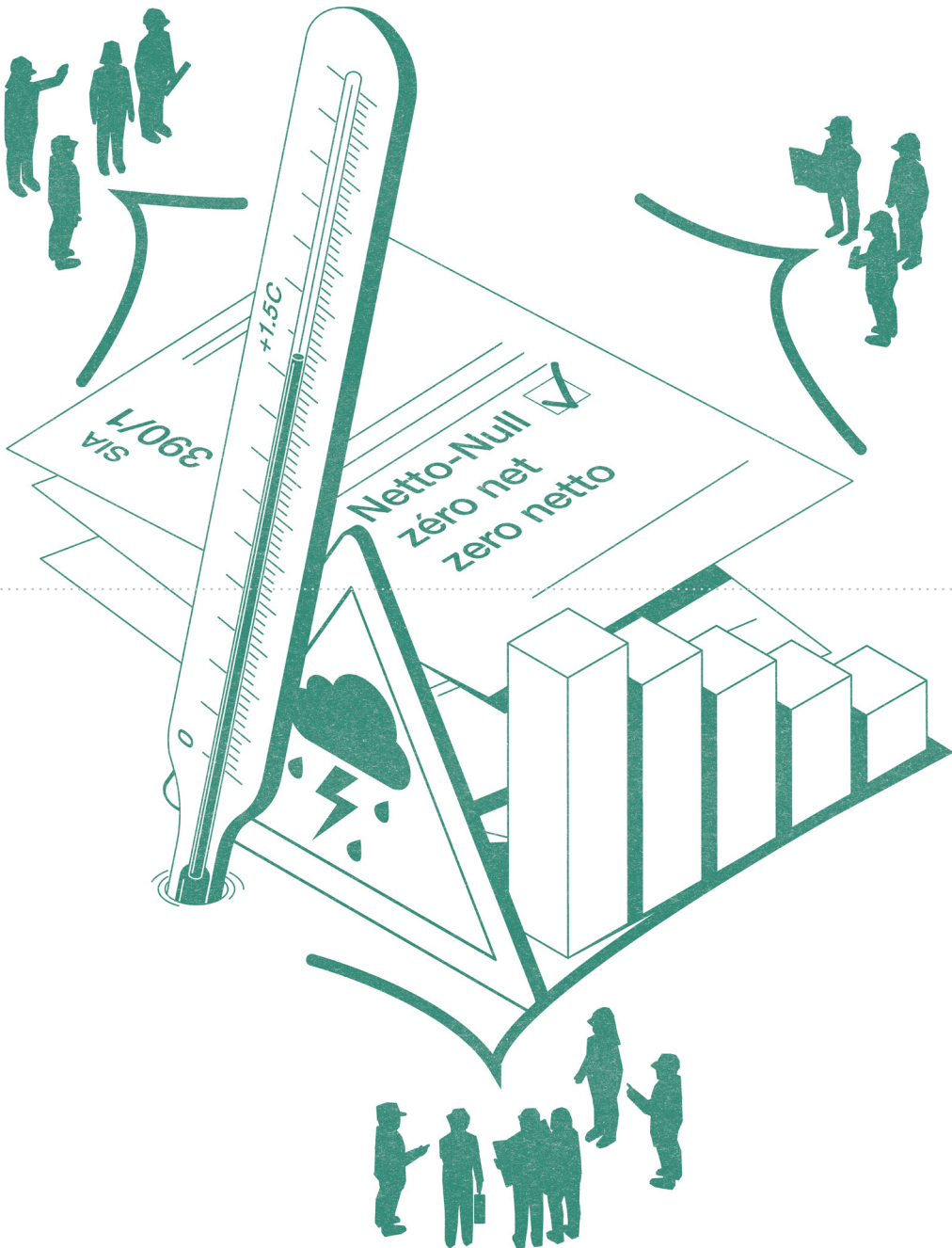


Plan d'action SIA pour le climat, l'énergie et les ressources

sia

Le changement climatique dû à l'activité humaine se manifeste d'ores et déjà sous la forme de phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes. Cela se traduit notamment par une augmentation des vagues de chaleur, des périodes de sécheresse et des précipitations intenses, en Suisse comme dans le reste du monde. Toute hausse supplémentaire, même minime, du réchauffement global amplifiera les dangers et leur simultanéité. Les mesures d'adaptation au climat, qui restent aujourd'hui encore possibles et efficaces, atteindront leurs limites face à l'aggravation du réchauffement global et perdront en efficacité. Il est par conséquent impératif de réduire les émissions de gaz à effet de serre autant et aussi vite que possible. La seule option pour stopper le réchauffement climatique et limiter les conséquences du changement climatique est de poursuivre résolument l'objectif de zéro émission nette.



Impact visé du plan d'action

L'Assemblée des délégués 2025 a affirmé son engagement en faveur du zéro émission nette pour la réalisation et l'exploitation des ouvrages jusqu'en 2040. Il faut en effet agir aussi rapidement que possible, car chaque dixième de degré compte. Afin d'atteindre les objectifs climatiques, il est nécessaire de s'entendre sur une compréhension commune de l'urgence de parvenir à la neutralité carbone, ainsi que du levier important dont dispose le secteur de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction pour réduire les émissions et assurer un cadre de vie durable et porteur d'avenir. C'est dans cette optique que la SIA a fixé, à l'issue d'un processus participatif, deux objectifs que doivent viser le plan d'action.

- Contribuer à l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, à la préservation des ressources et à la limitation de l'impact environnemental global du secteur.
En Suisse, la réalisation et l'exploitation des ouvrages, tout comme la mobilité qu'ils induisent, entraînent des conséquences négatives pour l'environnement. À l'heure actuelle, les émissions de CO₂ représentent le problème le plus urgent, avec des répercussions sur de nombreux autres domaines, comme la biodiversité. Au cœur des efforts pour limiter le réchauffement se trouvent la réduction de la consommation des ressources et l'emploi de matériaux à faible émission de gaz à effet de serre. L'énergie utilisée pour l'exploitation de bâtiments, d'installations, de machines et de véhicules doit provenir de sources renouvelables.

- Prendre en compte aujourd'hui le climat de demain dès les premières étapes de conception (adaptation au changement climatique).
Le bâti doit être adapté aux effets du changement climatique. Les risques pour les personnes, les biens matériels et l'environnement doivent être limités à un niveau supportable. En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, les solutions de rafraîchissement dans les espaces ouverts et l'afflux d'air frais sont à privilégier. Les corridors d'évacuation empêchent autant que possible les dégâts liés à des précipitations intenses. Le réchauffement des bâtiments, des rues et des places peut être limité, notamment grâce à un réseau d'espaces ouverts, à la désimperméabilisation des sols, à des choix de couleurs et de matériaux adaptés, à une végétalisation sur et autour des bâtiments ainsi qu'à la création de zones d'ombres.

Mesures

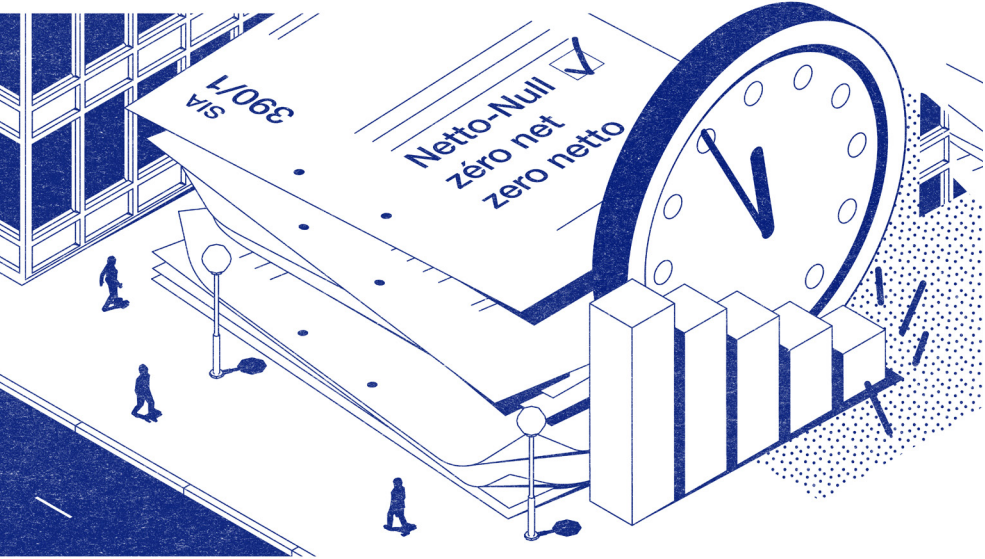
Au travers de ce plan d'action, la SIA s'engage à sensibiliser le secteur de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction à l'urgence de cette problématique, à l'inciter à l'action et à mobiliser les leviers à sa portée. En outre, elle développe des solutions et des outils qu'elle met à la disposition de ses membres, du secteur et de la société en général. Les deux objectifs d'impact visés par le plan d'action doivent également transparaître dans les processus, les normes, les formations et autres activités que la SIA mène. Ce faisant, l'association contribue à pérenniser l'exercice des métiers du secteur. Les huit champs d'action définis dans le plan d'action sont assortis d'idées directrices et de mesures destinées à soutenir les acteurs du secteur dans la réalisation des objectifs visés.

En savoir plus sur le plan d'action, les mesures en cours et les mesures prévues :



www.sia.ch/fr/cms/themes/plan-action

Champ d'action 1 Valeurs limites et valeurs cibles de CO₂

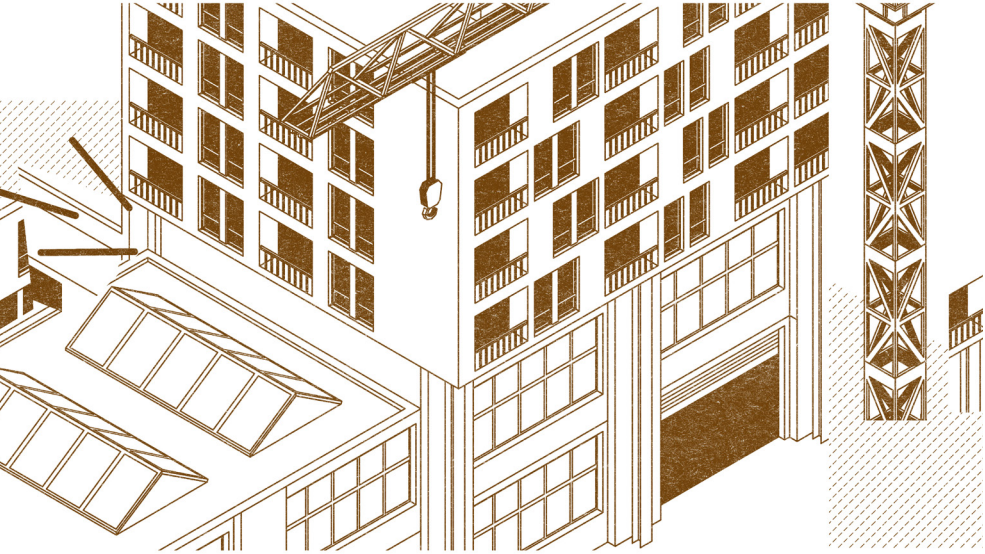


Tandis que les valeurs limites de CO₂ sont contraignantes et fixent des exigences minimales applicables à la réalisation et à l'exploitation des ouvrages, les valeurs cibles encouragent la mise en œuvre de projets ambitieux.

Idee directrice

- Un bilan écologique doit être élaboré pour toute activité de construction.

Champ d'action 2 Construction dans l'existant



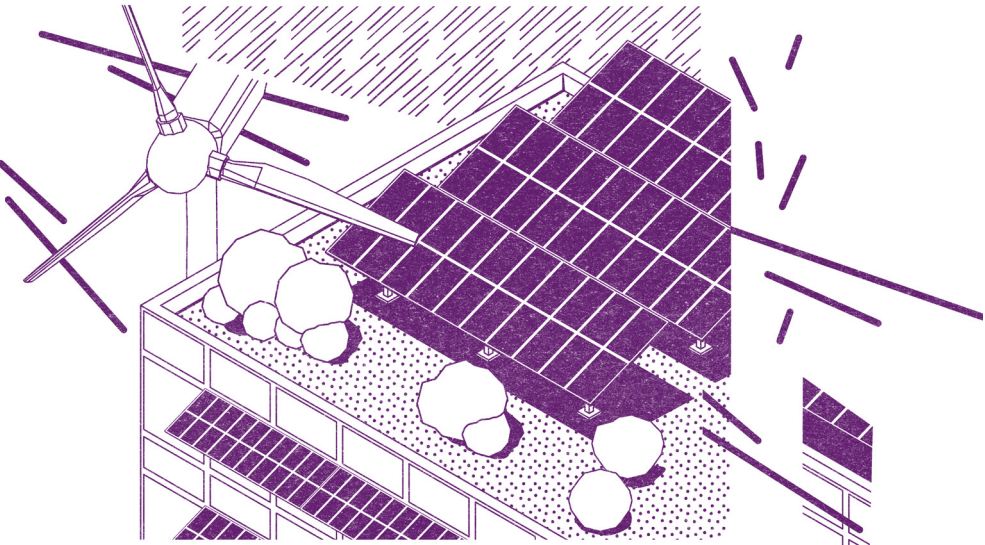
La construction dans l'existant et la prolongation de sa durée d'utilisation permettent d'économiser des ressources et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Idee directrice

- Sur le principe, tout ouvrage doit être considéré comme valant la peine d'être conservé.

Champ d'action 3

Production d'énergie durable



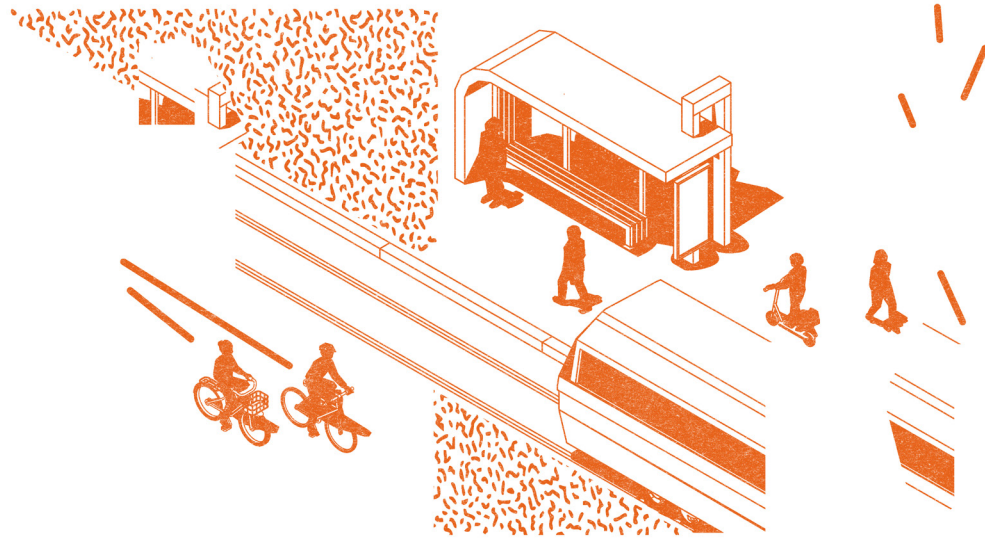
L'énergie nécessaire à l'exploitation des bâtiments, machines et véhicules doit provenir de sources renouvelables. Des infrastructures adéquates doivent donc être mises en place, tels que des réseaux énergétiques.

Idées directrices

- 3 Le taux d'assainissement énergétique, par exemple via le remplacement des chauffages, doit être relevé.
- 4 Pour chaque ouvrage, il convient d'utiliser la surface maximale pertinente pour installer des panneaux solaires, en combinaison avec des mesures de végétalisation, tout en préservant une culture du bâti de qualité.

Champ d'action 4

Mobilité durable



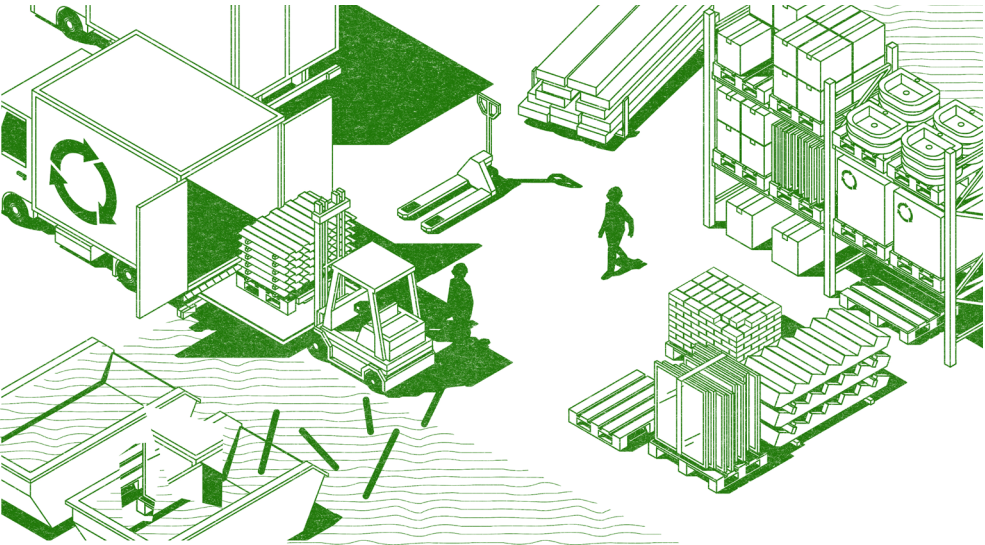
Pour limiter l'impact environnemental du système de mobilité, le principe de sobriété est primordial. Dans cette optique, les solutions de mobilité intelligentes occupent une place centrale.

Idée directrice

- 5 Tout projet doit accorder la priorité à la mobilité douce – déplacements à pied et à vélo – et aux transports publics.

Champ d'action 5

6 « R » : Rethink, Refuse, Reduce, Reuse, Repair, Recycle



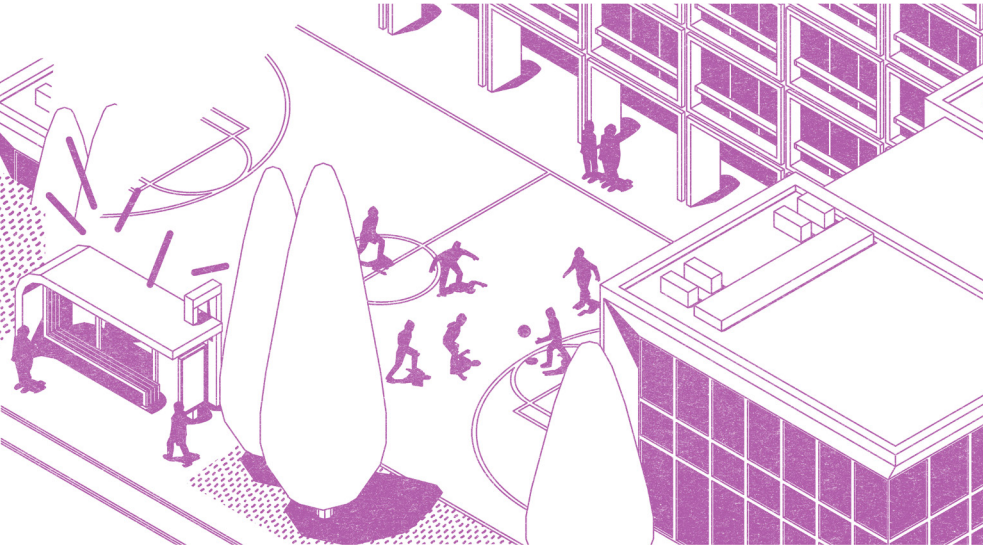
Chaque projet doit être soumis à un examen critique afin de limiter la consommation des ressources et les émissions. Cet examen peut se faire sous l'angle des six « R de la durabilité » : repenser, renoncer, réduire, réutiliser, réparer, recycler.

Idées directrices

- 6 Toute activité de construction doit être repensée au regard de la consommation des ressources, des exigences de confort, etc. et axée sur les principes de durabilité.
- 7 Dans les domaines du bâtiment et du génie civil, il convient de privilégier les matériaux et éléments de construction qui permettent de réduire au maximum l'impact environnemental global de l'ouvrage et qui répondent à des objectifs de circularité.

Champ d'action 6

Densification de qualité



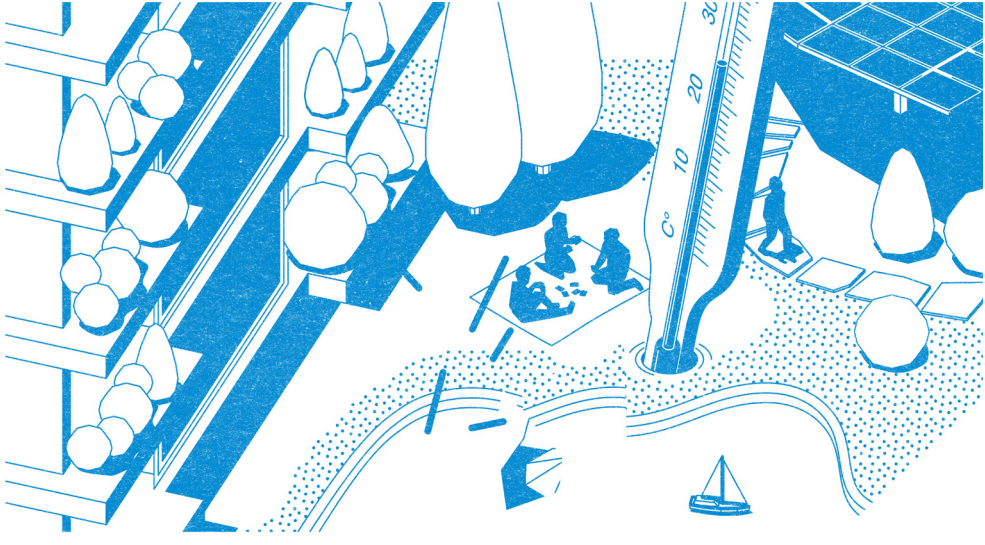
Des approches peu consommatrices de surface, comme une utilisation raisonnée de la surface par habitant, des trajets courts et une bonne connexion aux infrastructures existantes réduisent le besoin de constructions gourmandes en ressources.

Idées directrices

- 8 La surface consommée par habitant doit être réduite au moyen d'une densification multifonctionnelle des espaces intérieurs et extérieurs porteuse de qualité.
- 9 Tout projet de construction doit être accompagné d'une réflexion sur la mobilité induite.
- 10 La SIA doit encourager une intégration proactive de la protection du climat et de l'adaptation au changement climatique dans les instruments d'aménagement du territoire, tels que les plans directeurs et les plans d'affectation.

Champ d'action 7

Adaptation au changement climatique basée sur les risques



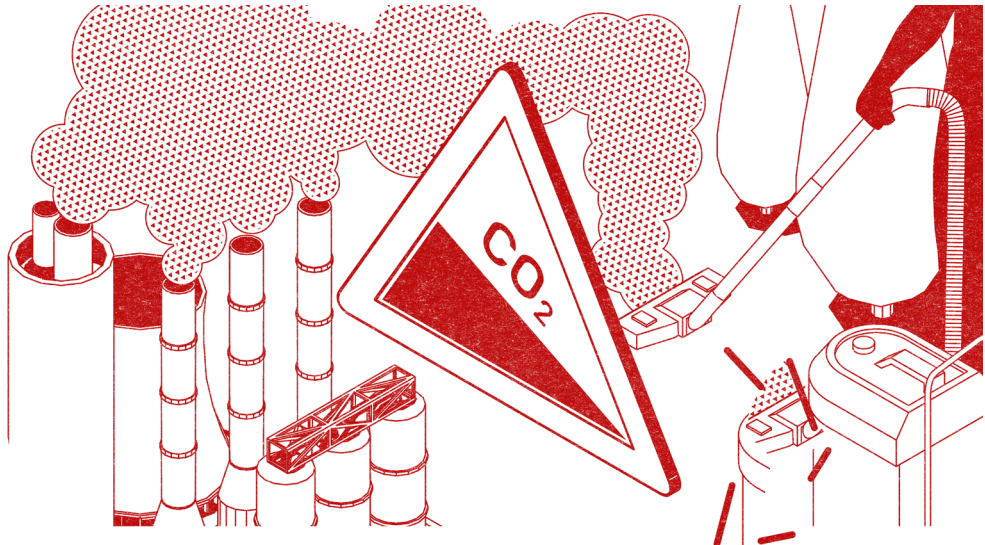
Le réchauffement climatique étant désormais inévitable, l'évolution des conditions climatiques doit dès aujourd'hui être prise en compte dès les premières étapes d'un projet.

Idées directrices

- 11 Les ouvrages et les espaces extérieurs doivent être adaptés au climat – par exemple selon le concept de ville éponge. Cela implique la prise en compte des changements climatiques sur la base des risques.
- 12 Les espaces de biodiversité doivent être protégés, favorisés et reliés.
- 13 Les exigences en matière de végétation et d'espaces verts doivent être définies et commandées en conséquence.

Champ d'action 8

Émissions négatives et élimination du CO₂



Sur la base de l'état actuel des connaissances, des émissions négatives seront aussi nécessaires pour réaliser des bâtiments « zéro net », et ce afin de compenser les émissions résiduelles difficilement évitables.

Idée directrice

- 14 La priorité est de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la réalisation et l'exploitation des ouvrages. En parallèle, il est impératif de développer les technologies d'émission négative.